

Parc national de forêts

Objectif 4. Renforcer la préservation des patrimoines forestiers par une gestion et une exploitation forestières exemplaires

La multifonctionnalité est la capacité d'une forêt à remplir plusieurs fonctions, simultanément et sur un même espace : accueil de biodiversité faune-flore-fonge, stockage de carbone, production de bois, protection des sols et de la ressource en eau, loisirs, etc. Cette multifonctionnalité est un engagement affiché par tous les propriétaires dans les documents de gestion durable des forêts.

La multifonctionnalité des forêts est maintenue dans le cœur du Parc national. En particulier, le rôle de production est conservé, avec une vigilance accrue pour la préservation des patrimoines et la recherche du bon état de conservation des écosystèmes forestiers. Les bonnes pratiques de gestion et d'exploitation forestières, en plus de celles en faveur de la naturalité décrites dans l'objectif 3, sont généralisées.

Mesure n°1. Protéger les secteurs de cibles patrimoniales, les espèces et les vestiges en forêt

[...]

MESURE N°1. PROTÉGER LES SECTEURS DE CIBLES PATRIMONIALES, LES ESPÈCES ET LES VESTIGES EN FORÊT

L'établissement public du Parc national s'associe avec les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants forestiers pour assurer la conservation, et restaurer si besoin, les cibles patrimoniales situées en forêt. Ces cibles sont des milieux forestiers emblématiques (hêtraies sèches de pente, hêtraies submontagnardes à tilleuls, chênaies-frênaies de fond de combe, érablaies et tillaies sur blocs rocheux et sur lapiaz, tillaies sèches, aulnaies-frênaies) ou d'autres milieux (marais tufeux, milieux rocheux de type éboulis ou falaises, ourlets et lisières ou pelouses sèches), des espèces forestières et des vestiges archéologiques.

Les coupes forestières susceptibles d'être préjudiciables à la conservation de milieux, d'espèces ou au régime des eaux, ou d'avoir un impact notable sur les paysages, sur des vestiges archéologiques connus ou sur les sols sont encadrées.

Les espèces d'oiseaux forestiers considérés comme particulièrement sensibles au vu de l'état des connaissances, bénéficient d'une attention particulière. Quand la présence de nids occupés est avérée, les travaux forestiers (exploitation, débusquage, débardage, transport du bois) sont reportés. Le blaireau et ses gîtes font l'objet de dispositions spécifiques.

Dans les milieux patrimoniaux à enjeux, les plantations et les engrillagements, les projets de desserte, certaines coupes et l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdits. Dans les autres secteurs forestiers, ils sont encadrés et prennent en compte la présence de vestiges archéologiques.

Parc national de forêts

L'établissement public du Parc national améliore en permanence la connaissance des patrimoines et les porte à la connaissance des propriétaires et gestionnaires : il se dote dans les 5 premières années de la charte d'une carte d'habitats naturels forestiers et de leur état de conservation, d'une carte des stations forestières et d'une carte des sensibilités paysagères. Il complète les données sur les espèces de faune, de flore ou de fonge, les vestiges archéologiques, etc. Un suivi des surfaces et de l'état de conservation des secteurs de cibles patrimoniales est mis en place.

? Voir aussi l'orientation n°4 - « Développer une gestion et une exploitation forestières plus respectueuses des patrimoines ».

? Voir aussi l'orientation n°11 – « Soutenir et promouvoir une filière bois compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locale de la ressource ».

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- mène des études	- prennent en compte dans la gestion de leur forêt	ONF
- porte à connaissance des propriétaires	- participent à des journées de formation, d'échanges ou de sensibilisation	CRPF
- met en place des outils de suivi		Propriétaires et leur gestion
- sensibilise		Organismes de recherche
- recherche et mobilise des outils techniques et financiers		Sociétés savantes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Porter systématiquement à connaissance les localisations de milieux ou d'espèces protégés, rares ou patrimoniaux, ou de vestiges archéologiques.
- Créer un réseau de placettes permanentes pour caractériser le capital boisé et suivre son évolution dans le temps.

[...]

Pages 30 à 35

Référence ID de l'article : #6194

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-20 10:31